

 Etablissement public du ministère de l'Environnement	Elaboration du DOCOB des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Cargèse »		
	Comité de pilotage Ota-Porto – 17 octobre 2019		
	Version :	V1.0	28/10/19
	Rédaction	Béatrice Dufour- DREAL Corse/SBEP/DEM/MPGMM;	beatrice.dufour@developpement-durable.gouv.fr
	Diffusion :	Membres du comité de pilotage	

Présents :

Collège de l'Etat et de ses établissements :

- **M. Thierry Duchesne**, Commissaire général représentant **M. le Préfet maritime de la Méditerranée, co-président du COPIL** ;
- **Mme Sylvie Lemonnier**, Directrice Régionale Adjointe de la DREAL Corse représentant **M. le Préfet de Haute-Corse, co-président du COPIL** ;
- **M. Christophe Lemonnier**, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse (groupe Ressources sport, mer et littoral) ;
- **M. Camille Feral**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse du Sud (Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité) ;
- **M. Stéphane Diez**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse (responsable des activités maritimes et littorales) ;
- **L'adjudant Benoist Germain**, Groupement de gendarmerie de Haute-Corse (Brigade Nautique de Bastia) ;
- **Le chef d'escadron Yasmina Tadlaoui**, Groupement de gendarmerie de Corse du Sud (Bureau Sécurité Publique et Partenariat) ;
- **Mme Bénédicte Sisco**, Conservatoire du littoral (déléguée adjointe de rivages Corse) ;
Excusé : M. Christophe Aubel, directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Collège des collectivités territoriales et de leurs établissements :

- **M. Jean-Michel Palazzi**, Directeur de l'OEC représentant le **président du conseil exécutif de Corse, vice-président du COPIL** ;
- **M. Jean-François Luciani**, Commune d'Osani (adjoint) ;
- **M. Paul De Pianelli**, Commune d'Ota (maire) ;
- **M. Christian Cardi**, Commune de Partinello (maire) ;
- **M. Xavier Olivieri**, Agence du Tourisme Corse (chargé de développement) ;

- **M. Jean-François Luciani**, Parc Naturel Régional de Corse (membre du bureau) ;
Excusés : M. Jean-Marie Seite, Maire de Galeria ; Mme Laetitia Hugot, Directrice du conservatoire botanique national de Corse.

Collège des institutions et sociaux-professionnels liés au domaine maritime terrestre

- **M. Eric Cappy**, Association des bateliers de Scandola (président) ;
Excusé : M. Eric Villain, Premier prud'homme des pêcheurs de Calvi-Ile-Rousse.

Collège des usagers et organisateurs œuvrant dans le domaine culturel, environnemental et sportif

- **Mme. Michele Leduc**, Station de recherches sous-marines et océanographiques (responsable recherche) ;
- **M. Arnaud Torrelli**, Association I Sbuleca Mare (président) ;
- **M. Pascal Esplat Valli**, Comité régional de Corse de la fédération française d'études et sports sous-marins ;
- **M. Sauveur Grisoni**, Comité régional corse de la fédération française de canoë-kayak (président) ;
- **M. Jean Luc Fouillot**, Comité de Corse de la fédération française d'ULM ;
- **M. Virgil Le Normand**, Réserve Naturelle de Scandola (adjoint au conservateur) ;
Excusés : M. Gérard Pergent, Directeur de l'équipe écosystèmes littoraux de la faculté des sciences de Corse ; M. Jean-Jacques Lewis, Président de l'association « I Batelli ».

Autres personnes présentes :

- **M. Toussaint Maranelli**, Commune d'Ota (adjoint) ;
- **M. Jérôme Verdier**, Groupement de gendarmerie de Corse du Sud Corse (Brigade Nautique d'Ajaccio) ;
- **M. Pirault**, Préfecture maritime de la Méditerranée ;
- **M. Damien Vidal**, Gendarmerie ;
- **M. Julien Innocenzi**, Parc Naturel Régional de Corse (réserve MAB) ;
- **M. Pierre Dolfi**, Collectivité de Corse (service Espaces Littoraux et Terrestres) ;
- **Mme Madeleine Torre**, Parc Naturel Régional de Corse (responsable Réserves) ;
- **Mme Karine Buron**, OEC ;
- **M. Joseph Donini**, OEC ;
- **M. Jean-Michel Culioli**, OEC ;
- **Mme Maelys Renaut**, DREAL ;
- **Mme Julia Culioli**, DREAL ;
- **Mme Béatrice Dufour**, DREAL.

Points à l'ordre du jour :

- Rappels sur le dispositif « Natura 2000 en mer » et présentation de la convention cadre Natura 2000 en Mer entre l'État et la Collectivité de Corse,
- Présentation et validation du tome 2 du document d'objectifs,
- Modalités d'organisation de l'animation,
- Questions diverses.

Propos introductifs :

Monsieur de Pianelli, maire d'Ota, ouvre la séance et exprime sa satisfaction de voir se tenir le comité de pilotage des sites Natura 2000 du secteur Calvi-Cargèse au sein de sa commune, centrale par rapport à ces sites.

Monsieur Palazzi, directeur de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), excuse Monsieur Sargentini, président de l'OEC, et souligne la qualité du travail de concertation réalisé par ses services, travail qui permet aujourd'hui, la tenue de ce comité de pilotage.

Madame Lemonnier, directrice adjointe de la DREAL, représentante du préfet de Haute-Corse, rappelle, l'importance de la rédaction de ce document de gestion, sur un périmètre à forts enjeux, englobant non seulement la réserve nationale de Scandola, mais également le site Unesco.

Monsieur Duchesne, commissaire général, adjoint au Préfet maritime de la Méditerranée, rappelle que les missions du préfet maritime comprennent la sécurité de la navigation mais aussi la protection de l'environnement. À ce titre, la préfecture maritime de Méditerranée suit 48 sites Natura 2000, dont ceux du secteur Calvi-Cargèse où les enjeux sont importants. La réunion de ce COPIL qui doit valider le document d'objectifs constitue une étape importante de la procédure.

Monsieur le commissaire général Duchesne, présente ensuite l'ordre du jour, qui comprend notamment la validation du tome 2, du Docob des 4 sites, étape nécessaire avant l'approbation de ce document d'objectif par les préfets.

Le tome 2 identifie un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs environnementaux définis dans le tome 1. Il a été validé préalablement, lors du CSRPN du 20 mai 2019.

La validation du tome 2 marque la fin de la phase rédactionnelle et le début de la phase d'animation consistant à mettre en œuvre le DOCOB.

Présentations et validation du tome 2 du document d'objectifs

Madame Renaut (DREAL) présente le dispositif « Natura 2000 en mer » et la convention-cadre Natura 2000 en Mer entre l'État et la Collectivité de Corse (cf. diaporama).

Madame Buron (OEC) présente le Tome 2 DOCOB (cf. diaporama).

Madame Lemonnier remercie les intervenants pour la qualité de la production présentée et ouvre le débat.

Le commissaire général rappelle que les missions de la PREMAR, sont principalement le secours en mer, et la protection de l'environnement en mer en favorisant la cohabitation des activités, et en prenant les mesures réglementaires nécessaires pour protéger. Il saisit l'occasion pour effectuer un petit tour d'actualité :

- L'accident en mer du « Rhodanus » est en cours de traitement. Le navire contenait des tonnes de bobines d'acier, les hydrocarbures ont été pompés de la cuve, reste seulement une petite quantité, pour rejoindre le port le plus proche, quand il sera remis à flot. Pour l'heure, les « savage masters » travaillent à calculer la résistance du navire, avant sa remise à l'eau. Le commissaire général, rappelle que face aux erreurs humaines majeures, on ne peut rien faire, et que la meilleure action, c'est la prévention.

- La nouvelle mesure portée par l'arrêté cadre, réglementant les mouillages, va permettre d'organiser leur gestion. Après concertation, chaque département devra, au sein de ses aires marines protégées, définir des zones préférentielles de mouillage, et interdire celui-ci, pour le restant. Pour cela, la PREMAR est en attente, des retours des acteurs sur le terrain

Monsieur Cardi (maire de Partinello), souligne que le document pose les problèmes du secteur, et notamment la fréquentation par les bateliers. Il remarque cependant que des autorisations pour de nouveaux bateliers sont données et souhaite qu'une réflexion collective sur un moratoire pour de nouvelles installations soit lancée. Il souhaite également que des avis défavorables soient donnés par les communes et que l'autorité administrative les suive. À ce titre, il regrette l'absence d'élus à cette réunion.

Monsieur de Pianelli indique qu'il est débordé par les demandes d'appontement : sur sa commune, il y a 19 emplacements pour 29 bateaux.

Dans ce contexte il souhaite qu'une réunion avec les services de l'État soit organisée pour définir, une procédure d'attribution d'AOT, et éviter le phénomène de surfréquentation de ces sites en mettant en place des quotas.

Monsieur Sauveur Grisoni (président du CRC de la fédération française de canoë-kayak et de l'Union Régionale des Professionnels des Activités de Pleine Nature), constate également que les sites sont à présent sur-fréquentés, et qu'il est nécessaire de donner la possibilité aux maires de définir des quotas pour les activités qui permettront de préserver la biodiversité.

Monsieur Esplat-Valli (représentant du CRC-FFESSM et des structures commerciales agréées de Corse), souligne que des chartes s'appliquent uniquement aux socio-professionnels et abonde, dans la nécessité de réguler les activités.

Monsieur le commissaire Duchesne rappelle que la mise en œuvre de mesures réglementaires, doit s'appuyer sur des données scientifiques robustes. Le document présenté aujourd'hui pose un diagnostic étayé sur les problèmes rencontrés : il permettra aux autorités de prendre les mesures en adéquation et de les objectiver.

Monsieur Culioli (OEC), rappelle que le secteur fait l'objet de dispositifs de protection (réserve naturelle, site Unesco, sites Natura 2000). Pour traiter la surfréquentation, il faut avoir en premier lieu, un état de la connaissance, des habitats prioritaires au sens de Natura 2000. La préservation, passe obligatoirement par la mise en place d'un renforcement de la réglementation.

Monsieur Dolfi (CdC – chef du service des espaces littoraux et terrestres), confirme que la pression touristique existe partout Corse. Il indique qu'une étude sur la connaissance de la fréquentation est menée par l'OEC et l'université de Corse. Il rappelle que les réglementations à mettre en œuvre, pour la préservation de la biodiversité doivent tenir compte des habitats à protéger, et non pas de la réalité économique. Il préconise également d'établir un lien avec l'agence de développement économique de la Corse. Si les fiches actions semblent faire l'unanimité, la question de l'animation, qui nécessite des compétences dans différents domaines se pose.

Monsieur Palazzi précise que les sites sur-fréquentés sont également surmédiatisés et préconise une politique de diversification des sites proposés. Il s'enquiert également de savoir comment faire financer l'animation de ces sites sans que des crédits soient alloués. Il envisage que l'accès à des aires marines protégées ne soit plus libre, et il considère qu'une mutualisation des outils et moyens entre l'OEC (à qui la gestion du site Unesco sera confiée) et du PNRC (gestionnaire de la réserve naturelle de Scandola et de la réserve MAB) devra être mise en place dans le cadre d'une convention. L'OEC, qui a assuré l'élaboration du DOCOB, a vocation à assurer l'animation des sites Natura 2000.

Monsieur Cardi, revient sur les mouillages et insiste pour que toute interdiction de mouillage se fasse de manière concertée, et prenne en compte l'existence des plages sur le littoral. Par ailleurs, il s'interroge sur le financement de la mise en place de ZMEL, action complémentaire à l'interdiction des mouillages-

Monsieur Duchesne confirme que les dispositifs ZMEL sont onéreux et qu'ils peuvent faire l'objet de financements européens, de collectivités territoriales, de sociétés privées et d'aides de l'agence de l'eau. Il indique que les ports de demain fonctionneront différemment par rapport à aujourd'hui, et proposeront des coffres d'amarrage pour gérer l'activité de grande plaisance et de croisière. Cependant, la PREMAR, restera vigilante pour que cela ne tende pas vers une privatisation de l'espace maritime : pour cela, les coffres non occupés pourront être utilisés par les autres navires gratuitement.

Madame Lemonnier, considère que le rôle de l'animateur sera essentiel pour faire émerger des propositions des différents acteurs à la fois sur la fréquentation et sur la gestion du mouillage. À ce titre, les retours d'expérience dans les autres aires marines protégées devront être pris en compte.

Le commissaire général propose de valider le tome 2 du document d'objectifs et rappelle que le comité de pilotage demeure en place pour le suivi de la mise en œuvre du DOCOB. Il précise également que le COPIL devrait se réunir chaque année afin de faire un bilan des actions réalisées et évoquer les nouvelles perspectives de travail.

Le tome 2 du Docob des sites Natura 2000 est validé à l'unanimité par les membres présents du COPIL.

Appel à candidature pour l'animation et désignation de l'animateur

Seul l'OEC se porte candidat pour l'animation des sites du secteur. **La candidature de l'OEC est validée à l'unanimité par les membres présents du COPIL.**

Pour conclure, Monsieur Duchesne précise que les sites entrent à présent dans une phase opérationnelle, qui par la concertation avec les différents acteurs, permettra de prendre les mesures de protection adéquates.

Monsieur Culioli souhaite rendre hommage au Professeur Patrice Francour, décédé dernièrement. Spécialiste en biodiversité marine, en particulier des poissons, il a contribué à l'acquisition de connaissances en Corse, notamment dans la réserve naturelle de Scandola, dont il était membre du conseil scientifique, mais également dans celle des Bouches de Bonifacio.